



BTV BRUXELLES
Chaussée de Ruisbroek 75
1190 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

BTV ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue de Vianol
11012 430 WAREMMES

PROPRIETAIRE : Rue de la Chapelle du Boulévar
de

Adresse : _____

DEMANDEUR : LDSC

Adresse : Boulevard de Kest 138

INSTALLATEUR : 3560 BEMMERE

Adresse : Rue

TVA ou CI : _____

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n°: _____
Index : _____

Date du contrôle : 06/05/15 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R. 2.6.2008) (RGPT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : FD

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 130 V Protection raccordement 0,550 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 16 mm² Inter.gén. : type 2/63A6,3A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits term.: 15 ; RA : 2 Ohm; RI tot 210 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION : _____

⇒ voir les plans unifilaires et de situation

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : _____

Neant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE	
Vu le :	
le responsable du distributeur	
nom :	
signature :	

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 06/05/15 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

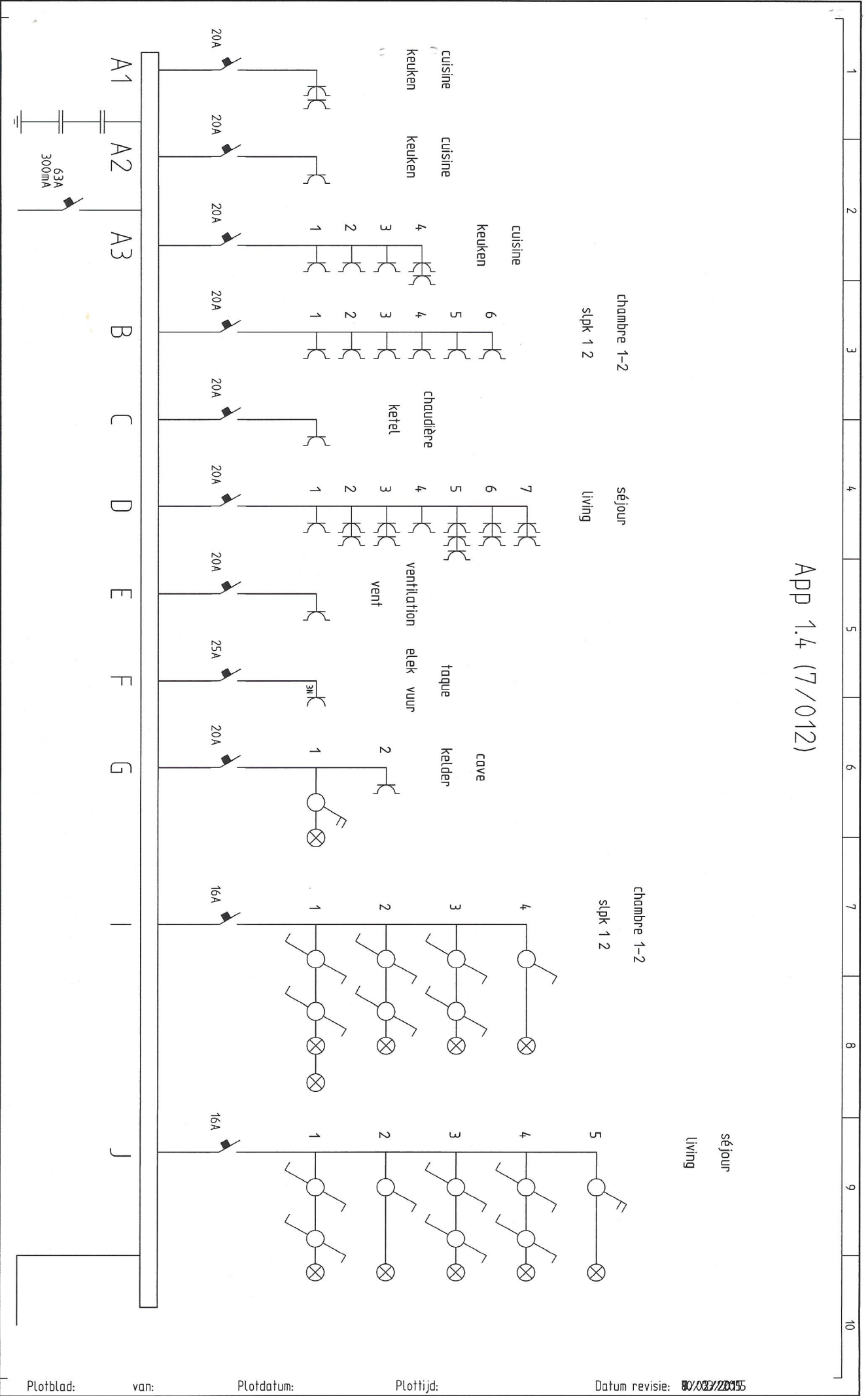
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

[Signature]

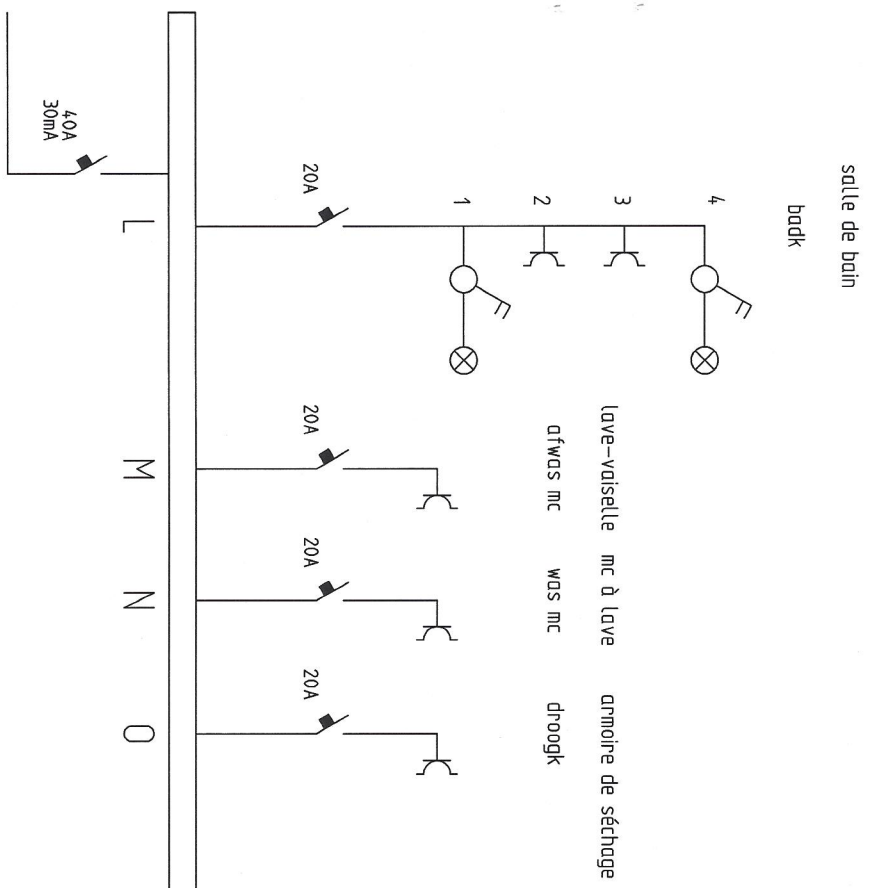
Le directeur,

App 1.4 (7/012)



Projectnaam: Algemene nr. 5 eAppJ		Tekeningnr.:	
Datum: 18/03/2015	Functie: =	Locatie:	Corr.:
Blad: 10008		Tek.:	
Van: 39			

App 1.4 (7/012)



Projectnaam: Algemene nr 5 ekp		Tekeningnr.:		Corr.:		Tek.:	
Datum: 10/02/2015		Functie: =		Locatie:		Blad: 1009	
						Van: 30	